**VINGT-CINQUIÈME CONGRÈS INTERAMÉRICAIN DES MINISTRES** OEA/Ser.K/III.26.1

**ET HAUTS FONCTIONNAIRES CHARGÉS DU TOURISME** CIDI/TUR-XXV/DEC. 1/21

6 octobre 2021 6 octobre 21

Washington, D.C. (États-Unis d'Amérique) Original: espagnol

VIRTUEL

DÉCLARATION DU PARAGUAY

VERS LA RECONSTRUCTION ET LA RELANCE DU TOURISME APRÈS LA PANDÉMIE DE COVID-19

(Approuvé lors de la sixième séance plénière et sous réserve de révision par le Comité de Style)

NOUS, LES MINISTRES ET HAUTS FONCTIONNAIRES CHARGÉS DU TOURISME DES ÉTATS MEMBRES DE L’ORGANISATION DES ÉTATS AMÉRICAINS (OEA), réunis de manière virtuelle le 6 octobre 2021, dans le cadre du vingt-cinquième Congrès interaméricain des ministres et hauts fonctionnaires chargés du tourisme,

CONSIDÉRANT que le thème du vingt-cinquième Congrès interaméricain des ministres et hauts fonctionnaires chargés du tourisme « Vers la reconstruction et la relance du tourisme après la pandémie de COVID-19 » met en lumière la notion que la reconstruction et la relance du tourisme pendant la période postérieure à la pandémie de COVID-19 sont fondamentales pour le développement durable et la croissance économique de tous les États membres de l'OEA;

CONSIDÉRANT ÉGALEMENT que les voyages et le tourisme continuent à être l'un des segments les mieux intégrés et les plus résilients de l’économie mondiale et que, en même temps, ils sont les secteurs les plus vulnérables aux perturbations et aux événements déstabilisateurs comme la pandémie de COVID-19 et le changement climatique, entre autres;

CONSIDÉRANT EN OUTRE que le secteur du tourisme a été l’un des plus touchés par la pandémie, vu que l’on estime qu’en 2020 les arrivées de touristes ont diminué de 74% dans le monde et de 69% dans les Amériques, ce qui s’ajoute aux restrictions aux frontières et à la diminution enregistrée dans la demande de billets d’avion et au fait que les entreprises touristiques, en particulier les microentreprises, et les petites et moyennes entreprises touristiques, ont été touchées de manière disproportionnée par la baisse de l’activité économique;

CONSIDÉRANT ÉGALEMENT que les communautés rurales et urbaines, dont beaucoup fournissent des services touristiques dans le cadre de l’offre de tourisme communautaire, ont été affectées de manière disproportionnée par la pandémie de COVID-19;

RECONNAISSANT que les restrictions aux voyageurs sont encore en vigueur dans de nombreux États membres de l’OEA dans le but de contenir la propagation du virus et de ses variants émergents qui causent la COVID-19 et que les entreprises touristiques continuent d’être affectées négativement;

RECONNAISSANT AUSSI que les États membres ont pris des mesures extraordinaires afin d’aider les entreprises touristiques, en particulier les microentreprises, et petites et moyennes entreprises, frappées par la baisse de l’activité touristique et qu’elles ont adopté des politiques et des stratégies publiques visant à adoucir les effets négatifs de la pandémie de COVID-19;

RECONNAISSANT EN OUTRE que le secteur de l’aviation est un important catalyseur du tourisme, étant donné que la plupart des touristes arrivent à leur destination par la voie aérienne et que le tourisme des bateaux de croisière est l’un des segments les plus populaires et les plus dynamiques du tourisme et des voyages internationaux et qu’il est reconnu comme l’une des catégories dont la croissance est la plus rapide sur le marché des voyages d’agrément;

RECONNAISSANT ÉGALEMENT que lors de sa Deuxième Réunion extraordinaire, la Commission interaméricaine du tourisme (CITUR) a créé, sous la présidence du Mexique, les quatre groupes de travail spécialisés suivants : : 1) "Normalisation des protocoles biosanitaires pour les voyages et le tourisme dans les Amériques" (Chili) ; 2) "Élaboration d'un programme d’action sur le changement climatique et le développement durable du tourisme dans les Amériques" (Colombie/Costa Rica) ; 3) "Élaboration d'un programme d’action 2050 pour les Amériques" (Mexique) ; et 4) "Élaboration d'un plan d'action pour la relance des industries des croisières et des compagnies aériennes dans la phase post-pandémique" (Jamaïque)*;*

CONSIDÉRANT que l’introduction des vaccins et l’immunisation des populations des États membres ont été des facteurs importants dans la reprise de l’activité économique et que l’adoption de protocoles de biosécurité, la simplification des conditions d’entrée et la mise au point et l’expérimentation d’initiatives telles que les passeports et les certificats sanitaires numériques, ont facilité le retour des voyageurs et des touristes vers certaines destinations;

CONSIDÉRANT AUSSI qu’en dépit de l’impact positif des programmes de vaccination, la distribution des vaccins contre la COVID-19 a été inégale dans les États membres de l’OEA, ce qui a entraîné une reprise inégale de l'activité touristique et entravé le relèvement intégral du secteur touristique dans les États membres; et

CONSIDÉRANT EN OUTRE que l’Organisation mondiale du tourisme (OMT) a choisi comme thème pour la Journée mondiale du tourisme 2021 « Tourisme et croissance inclusive », qui rend hommage à la capacité du secteur à stimuler le développement, à promouvoir l’égalité et à créer des débouchés pour des millions de personnes à travers le monde, ce qui représente une aspiration importante pour le tourisme dans l’étape postérieure à la pandémie de COVID-19 dans les Amériques;

NOUS, LES MINISTRES ET HAUTS FONCTIONNAIRES CHARGÉS DU TOURISME DES ÉTATS MEMBRES:

1. Reconnaissons qu’il est important de continuer à œuvrer à l'établissement d’un consensus afin de coordonner les actions entre les pays dans le but de renforcer la résilience du secteur du tourisme et de restaurer la confiance des voyageurs pour que la relance du tourisme dans les Amériques soit solide et durable.
2. Exhortons à une collaboration interinstitutionnelle et intersectorielle, en particulier entre les fonctionnaires des secteurs chargés de la santé, des migrations, des transports et du tourisme, afin d’offrir l’orientation appropriée sur la manière de renforcer la confiance chez les voyageurs et de contribuer ainsi à favoriser le retour des visiteurs internationaux et aider les entreprises de la chaîne de valeur du tourisme à rester en activité.
3. Demandons instamment l'élaboration d’un plan d’action souple pour le relèvement qui envisage une approche multidimensionnelle comprenant, entre autres, l’harmonisation des protocoles biosanitaires et d’entrée dans les pays visant à faciliter un tourisme sûr et efficace, le tourisme durable tenant compte du changement climatique et des communautés touristiques, les partenariats public-privé et le soutien permanent aux microentreprises, et petites et moyennes entreprises ainsi qu’aux autres entreprises touristiques affectées négativement par la pandémie de COVID-19.
4. Demandons instamment que soit envisagée l'adoption volontaire d'un certificat sanitaire numérique régional afin de faciliter les déplacements entre les pays des Amériques, lequel établirait la preuve de la vaccination contre la COVID-19, des résultat négatifs de tests, ou de la guérison de la maladie, conformément à d’autres pratiques réussies dans le monde.
5. Demandons instamment la distribution équitable de vaccins sûrs et efficaces, tels que l’envisage chaque État membre, entre les pays et à l'intérieur de ceux-ci, afin de favoriser une reprise sûre et réussie du tourisme.
6. Chargeons le Secrétariat général de continuer à collaborer avec les entités concernées afin de soutenir la reprise du tourisme communautaire dans les Amériques et, en particulier, de poursuivre la consolidation du Dialogue sur le tourisme autochtone des Amériques, qui constitue un réseau de dirigeants de peuples autochtones et d’organisations touristiques des secteurs publics et privés ainsi que de la société civile, dont l’objectif est de promouvoir le développement et la croissance durables des communautés autochtones dans toutes les Amériques.
7. Demandons également au Secrétariat général de soutenir le groupe de travail qui a été créé en présence du Secrétaire général de l'Organisation mondiale du tourisme et à la demande de la présidence mexicaine de la Commission interaméricaine du tourisme (CITUR), afin d'unifier les efforts déployés au niveau continental pour la relance du secteur touristique et en faveur du programme d’action mondial pour le tourisme.
8. Chargeons le Secrétariat général d’élaborer un projet de plan de travail basé sur la présente Déclaration et sur les plans d’action des quatre groupes de travail de la CITUR créés en août 2020, aux fins d’examen par le bureau du processus ministériel.
9. Sommes particulièrement reconnaissants au Chili, à la Colombie, au Costa Rica, à la Jamaïque et au Mexique, et demandons au Secrétariat général de continuer à soutenir les travaux des quatre groupes de travail spécialisés créés lors de la Deuxième Réunion spéciale de CITUR en août 2020, lesquels sont réalisés en appui du tourisme dans la phase postérieures à la pandémie de COVID-19 dans les Amériques.
10. Reconnaissons le travail du Mexique en sa qualité de président de la CITUR de l'Organisation des États américains (OEA) pour le cycle 2018-2021, ainsi que celui de la Jamaïque et du Panama en tant que vice-présidents.
11. Remercions le gouvernement de l'Équateur pour son offre d’accueillir le Vingt-sixième Congrès interaméricain des ministres et hauts fonctionnaires chargés du tourisme, qui se tiendra en 2024.
12. Exprimons notre gratitude au gouvernement du Paraguay et au Secrétariat national au tourisme de ce pays pour leur engagement et leurs contributions au succès du Vingt-cinquième Congrès interaméricain des ministres et hauts fonctionnaires chargés du tourisme, qui s’est déroulé de manière virtuelle dans le cadre du Conseil interaméricain pour le développement intégré.

CIDTU00185F01